

Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, le lundi 4 novembre 2019 a lieu à la salle l'Amicale la séance ordinaire de notre conseil à 19h30.

Sont présents : MM. Alexandre Malette, Marc-André Routhier, René Breton, Roger Cyr, MME Andréa Gosselin et Cindy Grenier sous la présidence de M. Philippe Chabot, maire.

Est également présente Mme Sonia Tardif, directrice générale / secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 7 octobre 2019.
3. Affaires découlant du dernier procès-verbal.
4. Adoption des comptes du mois.
5. Résolution adoptant les dépenses incompressibles.
6. Dépôt des états financiers comparatifs.
7. Correspondance.
8. Période de questions.
9. Rapport de la MRC.
10. Rapport des conseillers.
11. Rapport du responsable des travaux publics.
12. Modification de la date -séance du conseil municipal de décembre 2019.
13. Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 361 ayant pour objet d'établir le budget (prévisions budgétaires) pour l'année financière 2020.
14. Fixer les dates des séances 2020.
15. Fixer la date de la présentation des prévisions budgétaires 2020.
16. Fixer le taux d'intérêt pour 2020.
17. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil et déclaration des intérêts pécuniaires des personnes liées.
18. Conseil des aînés de la MRC des Appalaches.

SÉCURITÉ

19. Offre de services pour la formation et exercices de simulation en gestion d'un sinistre.
20. Plan de sécurité civile- Adoption et rapport des recommandations.
21. Demande d'aide financière au programme de formation des pompiers volontaires au ministère de la Sécurité publique.

TRANSPORT

22. Avis de motion et projet Règlement no 362 relatif à l'occupation du domaine public de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds.
23. Travaux de déneigement et de sablage saison 2019-2020 pour l'immeuble de l'hôtel de ville (405, rue Principale)

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

24. Vente aux enchères- terrains rue des Prés nord et rue Dion
A) Fermeture de la période de vente
B) Ouverture d'une période de vente.
25. Parc industriel secteur rue des Prés -remplacement du panneau d'identification et nouveau nom.

HYGIÈNE DU MILIEU

26. Adoption du règlement no 358 abrogeant le règlement no 289 concernant l'importation, le stockage et l'épandage de boues municipales, des résidus de désencrage et des autres boues contenant des matières fécales d'origine humaine.

LOISIRS ET CULTURE

27. Demande du Comité d'organisation du Brunch musical des Fêtes – 17 novembre 2019.
28. Demande de soutien financier -TOUR D'Espagne 2020.
29. Demande de commandite-Opération Nez-Rouge.
30. Embauche pour l'entretien et la surveillance de la patinoire saison 2019-2020.
31. Modification - projet Sentier pédestre pour relier les 2 secteurs de la municipalité.
32. Lancement du Canada en Fête 2020-date limite 21 novembre 2019.

DIVERS

LEVÉE DE LA SÉANCE

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

222-11-19 Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le VARIA OUVERT.

ADOPTION DES MINUTES DU 7 OCTOBRE 2019

223-11-19 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par MME Andrée Gosselin et appuyé par MME Cindy Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

224-11-19 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus après l'envoi, a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :

| | |
|---------------------|-------------|
| Adm. gén. : | 10 800.26\$ |
| Incendie : | 43 583.56 |
| Sécurité : | 239.61 |
| Voirie : | 21 263.89 |
| Hygiène du milieu : | 10 173.10 |
| Urbanisme : | 7 925.97 |
| Loisirs : | 3 035.21 |
| Salaires : | 12 217.15 |

| | |
|-------|--------------|
| TOTAL | 109 238.75\$ |
|-------|--------------|

RÉSOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

225-11-19

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

Tel que prévu à l'article 176.4 du Code municipal ; les deux états financiers comparatifs sont déposés à la séance du conseil.

CORRESPONDANCE

La correspondance est disponible au bureau pour consultation

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Chabot invite les citoyens à la période de questions.
Adoption règlement limite des charges-sur la glace

RAPPORT DE LA MRC

M. Chabot fait un bref rapport de la MRC.

-BAPE au MDDELCC en cours pour l'utilisation de l'amiante

RAPPORT DES CONSEILLERS

RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

Le responsable des travaux publics fait son rapport des travaux réalisés au cours du mois d'octobre et ceux à venir.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MODIFICATION DE LA DATE -SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCEMBRE 2019

226-11-19

Proposé par MME Cindy Grenier et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire du conseil municipal prévue pour le lundi 9 décembre est devancé au 2 décembre 2019 à 19h30.

QU'UN avis public de la modification soit publié par la directrice générale / secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 361 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET (PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES) POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

227-11-19

AVIS DE MOTION est donné par MME Andréa Gosselin et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds adoptera le règlement 361 ayant pour objet d'établir le budget (prévisions budgétaires) pour l'année financière 2020.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil et il a été présenté par le maire.

FIXER LES DATES DE SÉANCES 2020

228-11-19

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Roger Cyr et appuyé par MME Cindy Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires pour 2020, à savoir :

- 6 janvier
- 3 février
- 2 mars
- 6 avril
- 4 mai
- 1 juin
- 6 juillet
- 10 août
- 8 septembre (MARDI)
- 5 octobre
- 2 novembre
- 7 décembre

QUE les séances soient tenues au Centre culturel – salle l'Amicale à compter de 19h30.

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale / secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

FIXER LA DATE DE LA PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

229-11-19

Proposé par MME Andréa Gosselin et appuyé par MME Cindy Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les prévisions budgétaires 2020 soient présentées et adoptées le 2 décembre 2019 à 18h45 à la salle l'Amicale.

FIXER LE TAUX D'INTÉRÊT POUR 2020

230-11-19

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le taux d'intérêt pour les arrérages de taxes soit fixé à 12 % pour l'année 2020.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL ET DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES PERSONNES LIÉES

Tel que prévu à l'article 358 de la Loi sur les élections et référendum municipaux ; les quatre élus suivants remettent leur déclaration de mise à jour à la directrice générale :

Monsieur Alexandre Malette
Madame Andr ea Gosselin
Monsieur Marc-Andr e Routhier
Madame Cindy Grenier

CONSEIL DES AIN ES DE LA MRC DES APPALACHES

231-11-19

Propos e par M. Marc-Andr e Routhier et appuy e par M. Ren e Breton et r esolu   l'unanimit  des conseillers pr sents qu'un montant de 40 \$ soit remis et que monsieur Philippe Chabot repr sente la municipalit  sur ce comit .

S CURIT 

OFFRE DE SERVICES POUR LA FORMATION ET EXERCICES DE SIMULATION EN GESTION D'UN SINISTRE

CONSID RANT QUE la municipalit  d sire rehausser le niveau de pr paration aux sinistres majeurs r els comme pr vu dans le r glement sur les proc dures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour prot ger la s curit  des personnes et des biens en cas de sinistre;

232-11-19

Propos e par M. Alexandre Malette et appuy e par M. Marc Andr e Routhier et r esolu   l'unanimit  des conseillers pr sents que la municipalit  accepte la proposition du consultant Serge Morin pour :

- la formation de base -Gestion d'un sinistre aux membres du conseil municipal aux employ s municipaux et charg s de mission au montant de 1500\$ plus les taxes applicables.

-la journ e de simulation de table pour la gestion d'une intervention au montant de 1500\$ plus les taxes applicables.

PLAN DE S CURIT  CIVILE- ADOPTION

ATTENDU QUE les municipalit s locales ont, en vertu de la Loi sur la s curit  civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilit  de la s curit  civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalit  est expos e   divers al as d'origine naturelle et anthropique pouvant  tre   l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Jacques de Leeds reconna t que la municipalit  peut  tre touch e par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se pr parer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette pr paration doit  tre maintenue op rationnelle et faire l'objet d'un suivi r gulier aupr s du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalit  et consign es dans le plan de s curit  civile sont conformes aux dispositions du R glement sur les proc dures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour prot ger la s curit  des personnes et des biens en cas de sinistre;

Pour ces motifs,

233-11-19

Proposé par MME Andrea Gosselin et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par monsieur Serge Morin Consultant soit adopté;

QUE madame Sonia Tardif, directrice générale soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I, de deux (2) pompiers pour le programme officier non urbain et de quatre (4) pompiers pour le programme des pinces de désincarcération au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Appalaches en conformité avec l'article 6 du Programme.

234-11-19

Il est proposé par MME Andrée Gosselin et appuyé par MME Cindy Grenier et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Appalaches.

TRANSPORT

AVIS DE MOTION ET PROJET RÈGLEMENT NO 362 RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES DE LEEDS

235-11-19

AVIS DE MOTION est donné par M. Roger Cyr et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds adoptera le règlement 362 relatif à l'occupation du domaine public de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil et il a été présenté par le maire.

TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT ET SABLAGE SAISON 2019-2020 POUR L'IMMEUBLE DE L'HÔTEL DE VILLE (405, RUE PRINCIPALE)

CONSIDÉRANT un crédit à recevoir de 1065\$ plus les taxes de Services Parinic Inc. pour la modification au contrat de déneigement de la saison 2019-2020 pour l'immeuble de l'ancien édifice municipal puisque celui-ci est partiellement utilisé;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour les travaux de déneigement et de sablage de la saison 2019-2020 pour l'immeuble du 405, rue principale est de 1500\$ plus les taxes ;

236-11-19

Proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la différence entre les deux contrats ; soit un montant de 500 \$ soit remis à Services Parinic Inc. pour les travaux de déneigement et de sablage pour le terrain du 405, rue principale.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

VENTE AUX ENCHÈRES- TERRAINS RUE DES PRÉS NORD ET RUE DION

A) FERMETURE DE LA PÉRIODE DE VENTE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds n'a reçu aucune offre d'achat pour les trois (3) terrains disponibles sur la rue des Prés Nord et un terrain de la rue Dion ;

237-11-19

Proposé par M. Rene Breton et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds ordonne que la période de vente aux enchères soit fermée.

B) OUVERTURE D'UNE NOUVELLE PÉRIODE DE VENTE

ATTENDU le nouveau développement résidentiel municipal sis sur la rue des Prés Nord;

ATTENDU l'ajout du terrain vacant de la municipalité sur la rue Dion portant le numéro de lot # 4 449 073;

ATTENDU les quatre (4) terrains disponibles ayant les services municipaux (aqueduc, égout, pluvial);

ATTENDU QUE le conseil municipal a comme vision de développer ces endroits le plus rapidement possible et ainsi d'attirer de nouvelles familles dans notre municipalité;

ATTENDU QUE le développement économique et social fait partie des priorités dudit Conseil;

238-11-19

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par MME Cindy Grenier et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité procède à un appel de propositions **à compter du 5 novembre 2019 10h00** pour la vente de ces quatre (4) terrains résidentiels sis dans le nouveau développement situé sur la rue des Prés Nord ainsi que la rue Dion ;

QUE cet appel de propositions se fasse conformément aux conditions énumérées dans le formulaire prévu pour déposer une offre d'achat (annexe A);

QU'UN avis public (annexe B) soit également publié (bureau municipal et site internet de la municipalité) pour diffuser cette annonce de propositions;

QUE les offres soient acceptées **jusqu'au 25 novembre 2019, 16h00.**

**PARC INDUSTRIEL SECTEUR RUE DES PRÉS -
REMPACEMENT DU PANNEAU D'IDENTIFICATION ET
NOUVEAU NOM**

Ce point sera discuté ultérieurement

HYIÈNE DU MILIEU

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 358 ABROGEANT LE
RÈGLEMENT NO 289 CONCERNANT L'IMPORTATION, LE
STOCKAGE ET L'ÉPANDAGE DE BOUES MUNICIPALES, DES
RÉSIDUS DE DÉSENCRAGE ET DES AUTRES BOUES
CONTENANT DES MATIÈRES FÉCALES D'ORIGINE HUMAINE**

239-11-19

Proposé par M. René Breton et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement 358 abrogeant le règlement no 289 concernant l'importation, le stockage et l'épandage de boues municipales, des résidus de désencrage et des autres boues contenant des matières fécales d'origine humaine soit adopté et il l'est.

LOISIRS ET CULTURE

***DEMANDE DU COMITÉ D'ORGANISATION DU BRUNCH
MUSICAL DES FÊTES-17 NOVEMBRE 2019***

240 -11-19

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un montant de 100 \$ soit remis à la Fabrique et que les frais de ménage soient à la charge de la Municipalité;

QU'aucun frais de location ne soit chargé dans le cadre de cette activité

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER-TOUR D'ESPAGNE 2020

La demande de soutien financier est refusée.

DEMANDE DE COMMANDITE -OPÉRATION NEZ ROUGE

241-11-19 Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par MME Cindy Grenier et résolu à la majorité des conseillers présents qu'un montant de 100\$ soit remis à l'organisme.

N.B. M. Roger Cyr n'a pas voté en faveur de cette décision.

EMBAUCHE POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE

242-11-19 Proposé par M. René Breton et appuyé par MME Cindy Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'entretien, la surveillance et le déneigement occasionnel de la patinoire soient confiés à monsieur Brandon Hogan selon le salaire² horaire fixé par le conseil municipal.

QU'il est de la responsabilité de M. Brandon Hogan d'avoir un substitut si nécessaire.

² Un document renferme les salaires horaires et de base des employés étant donné qu'ils sont de nature confidentielle.

MODIFICATION - PROJET SENTIER PÉDESTRE POUR RELIER LES 2 SECTEURS DE LA MUNICIPALITÉ.

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la confirmation d'une subvention de 7500\$ de la MRC des Appalaches dans le cadre du fonds de développement des territoires 2018-2019 pour le projet de sentier pédestre pour relier 2 secteurs de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité doit apporter un changement au projet initialement prévu dans les secteurs suivants : rue principale et rue Bellevue car il y a des partenaires qui sont défavorables au projet à cet endroit;

243-11-19 Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité demande à la MRC des Appalaches de modifier le protocole d'entente intervenue le 26 avril 2019 pour faire le projet de prolongement du sentier pédestre sur le site patrimonial de Saint-Jacques de Leeds dès le printemps 2020.

QUE la municipalité demande à la MRC des Appalaches de reporter la date de fin de la réalisation des travaux de sentier pour le 31 décembre 2020.

LANCEMENT DU CANADA EN FÊTE 2020 - DATE LIMITE 21 NOVEMBRE 2019

ATTENDU QUE la municipalité souhaite déposer une demande de financement pour un projet de 5000\$ ou moins à LANCEMENT DU CANADA EN FÊTE 2020 ;

244-11-19 Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par MME Cindy Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds soumette une demande d'aide financière pour l'organisation d'une journée le vendredi 26 juin 2020.

QUE M. Philippe Chabot, maire, et/ou Mme Sonia Tardif, directrice générale / secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette entente de service pour et au nom de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds.

DIVERS

LEVÉE DE LA SÉANCE

245-11-19

Proposé par M. René Breton et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20h24.

Philippe Chabot
Maire

Sonia Tardif, g.m.a.
Directrice générale /
secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Sonia Tardif, g.m.a.
Directrice générale / secrétaire-trésorière